

C. Service des eaux

1. Tarifs

Délibération n°2011/54 du 28 Avril 2011

ÉLÉMENT	TARIFS HT
Redevance eau HT	1.10€/m ³
Redevance assainissement HT	1.10€/m ³
Abonnement semestriel	15 €

2. Prestations techniques

Délibération n°2016/009 du 25 janvier 2016

NATURE DE LA PRESTATION	TARIFS HT
Fournitures et main d'œuvre	
Coût horaire d'intervention d'un agent technique du service des eaux sans machine	40€
Coût horaire d'intervention d'un agent technique du service des eaux avec machine	60€
Changement du compteur du fait de l'abonné	90€
Frais de fermeture du branchement/Manœuvre de vanne à la demande de l'abonné	50€
Frais d'ouverture du branchement /Manœuvre de vanne à la demande de l'abonné	50€
Frais de vérification du compteur non motivée	50€
Frais débouchage d'égout sans machine	80€
Frais débouchage d'égout avec hydrocureuse	150€
Forfait passage de caméra au niveau des canalisations privées d'assainissement à la demande de l'abonné	125€
Forfait main d'œuvre pour l'installation d'un compteur neuf (hors matériel)	50€
Forfait de réalisation d'un branchement neuf AEP DN25(pour 5mL)	1180€
Forfait de réalisation d'un branchement neuf AEP DN32 (pour 5 mL)	1230€
Prix du mètre linéaire de branchement AEP supplémentaire au-delà de 5m (mL)	70€
Forfait de réalisation d'un branchement neuf AC DN125 (pour 5mL)	975€
Forfait de réalisation d'un branchement neuf AC DN160 (pour 5mL)	985€
Prix du mètre linéaire de branchement AC supplémentaire au-delà de 5m (mL)	75€
Plus-value pour pose d'enrobé à froid (en m ²)	80€
Plus-value pour pose de béton (en m ³)	47€
Fourniture de pièces et matériel	
Tarif du matériel et fournitures	10% de majoration pour frais de gestion sur le prix d'achat HT

A ces prix s'ajoutent la TVA au taux de 20%